

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la commune d'ERDRE-EN-ANJOU

Séance du 15 juin 2020

L'an deux mille vingt le QUINZE JUIN à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Erdre-En-Anjou, dûment convoqué le neuf juin deux mille vingt s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Foyer d'Animation Rural située Allée des sports à Vern d'Anjou, sous la présidence de Madame la Maire Yamina RIOU.

NOM - Prénom		Pré.	Exc. Pouvoir	Exc.	Abs.	Nom - Prénom du mandataire
RIOU Yamina	1	1				
AUGEREAU Tony	1	1				
HAMON André	1	1				
BERTHELOT Christian	1	1				
MARTINEAU Frédéric	1	1				
PASSELANDE Françoise	1	1				
TROISPOILS Patrice	1	1				
LEPRON Diane	1	1				
ROINARD Laurent	1	1				
MOURAUD Florence	1	1				
CHEVAYE Yolande	1		1			BLANCHAIS Hervé
BESNIER Joël	1	1				
BLANCHAIS Hervé	1	1				
VAN EFFENTERRE Claude	1	1				
TODESCHINI Laurent	1	1				
VAILLANT Jean-René	1	1				
WEITZ Anne	1	1				
BOUE Marie-Josèphe	1	1				
DUBOSCLARD Hervé	1	1				
CHUDEAU Valérie	1	1				
BELLANGER Clarisse	1	1				
GUERIN Séverine	1				1	
AUFRERE Magali	1	1				
JOUBERT Sébastien	1	1				
DROCHON Sébastien	1	1				
POIRRIER Nathalie	1	1				
BUCHER Anthony	1	1				

CHATEAU Julien	1	1				
BROUQUIER Adeline	1	1				
LIPREAU-PINEAU Lucie	1	1				
DURET Ségolène	1	1				
CHALAIN Karine	1	1				
LEMOUST DE LA FOSSE Eva	1	1				
TOTAL	33	31	1	0	1	

Secrétaire de séance : Ségolène DURET

Objet : Délibération pour la détermination du nombre de membres pour le Centre Communal d'Action Sociale

Madame la Maire expose à l'assemblée les articles L123-6 et R123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des familles fixant les conditions de fonctionnement des centres communaux d'action sociale, et notamment les règles relatives à la désignation des membres du conseil d'administration.

Les membres élus par le conseil municipal sont au maximum de 8, de même que les membres nommés par Madame la Maire.

C'est au Conseil Municipal de fixer, à part égale, le nombre élus et nommés, sachant que doivent figurer, au titre des membres nommés, des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune (membres d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, d'associations de retraités et de personnes âgées, du département et d'associations de personnes d'handicapées, associations de patients du département).

Sur proposition de Madame la Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Erdre-en-Anjou outre le président comme suit :

- **8 membres élus par le conseil municipal**
- **8 membres nommés par Madame la Maire**

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Erdre-En-Anjou, le 18 juin 2020
Madame la Maire, Yamina RIOU



Publiée le 18 juin 2020

Madame la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
049-200059582-20200615-DCM_2020_099-
DE
Date de télétransmission : 22/06/2020
Date de réception préfecture : 22/06/2020